

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Présents : Claire BELLY, Gaston CARRAZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Sandra DOS SANTOS, Jacques DUCHEMIN, Pierre DAYET, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS.

Excusés : Martine BUENSOZ, Adeline VINCENT

Absents : Evelyne GRANGEAT, Nathalie MOLLARD

Procurations : Martine BUENSOZ donne pouvoir à Jacques DUCHEMIN, Adeline VINCENT donne pouvoir à Jocelyne CARRON

Invité : Lionel FIGINI

Présents 11, votants 13, le quorum est atteint.

➤ **Ouverture de séance :**

Par Monsieur le Maire à 20h05.

➤ **Election du secrétaire de séance :**

Jocelyne CARRON est retenue.

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2018**

Intervention de Nicolas FAVRE qui souhaite que soit ajouté au compte rendu du précédent conseil municipal : « bonsoir, une rapide intervention avant le vote du budget prévisionnel. Un certain nombre d'élus voteront le budget prévisionnel mais veulent redire ici les différents points de vigilance déjà expliqués lors des réunions précédentes. Le travail conséquent fait par Lionel FIGINI n'est pas remis en question : techniquement pas de problème. Toutefois restent de fortes inquiétudes sur 4 aspects politiques : - les choix autour des personnels techniques (2 au lieu de 3) et le non calcul du coût des remplacements à venir, - le fort turn-over sur les questions jeunesse et le poids de ces remplacements dans le budget global, - le projet « école », indiscutable sur le fond mais la projection globale à moyen et long terme manque, - les récentes baisses de la DGF et le risque de baisses régulières à venir sur l'investissement de la commune. Il s'agit donc ce soir, d'attirer l'attention de tous sur l'état financier de la fin de mandat et du début du prochain. L'éventuel besoin de vente de patrimoine pour honorer les projets est préoccupant. Voilà donc 4 points de vigilance à suivre précisément cette année et les prochaines. »

Avec cet ajout, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations :

1.1. Administration générale :

1.1.1. Grand Chambéry : convention d'utilisation de l'outil Carto'fil cadastre

L'outil Carto'fil cadastre, mis à disposition des communes par l'agglomération, a évolué dans ses fonctionnalités et son contenu. Pour continuer à l'utiliser la commune doit signer une nouvelle convention proposée par Grand Chambéry. Le maire sollicite l'accord du conseil municipal.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.2. Grand Chambéry : avis sur le projet de PLUI HD

Après avoir entendu la présentation des enjeux liés au PLUI HD de Grand Chambéry, qui a pris en compte le regroupement des 2 intercommunalités (Chambéry métropole et Cœur des Bauges), le conseil municipal est sollicité pour approuver le projet validé par le conseil communautaire le 21 février 2019 et qui sera soumis à enquête publique dans les prochaines semaines. Il est en outre proposé au conseil municipal d'annexer un vœu pour la réorientation de la zone 1AUE située dans le secteur « Salins ouest » en zone 1AUGi, par le regroupement de zonage avec la zone voisine déjà classée 1AUGi.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.3. Grand Chambéry : convention d'occupation d'un local technique

Le service des Eaux de Grand Chambéry souhaite, à l'avenir, n'utiliser que le sous-sol de la maison communale. Le conseil municipal est sollicité pour valider la convention de mise à disposition qui prévoit une contrepartie à hauteur de 150 € par mois.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.4. SIVU de la Gendarmerie de Challes les Eaux : adhésion de la commune de Les Déserts. Ce dossier est reporté à un prochain conseil municipal car nous n'avons encore pas reçu du SIVU, les documents relatifs à cette délibération.

1.1.5. Servitude de passage sur le domaine privé communal

Dans le cadre de la viabilisation de terrains lui appartenant, monsieur R. VIAND sollicite la commune pour une servitude de passage sur les parcelles B n°1398 et n°1401, propriétés de la commune. Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord à l'établissement d'une convention à signer par le maire qui précise les obligations et les droits des parties dans cette servitude.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2. Finances :

1.2.1. Budget général :

1.2.1.1 compte administratif 2018

Sous la présidence de B. JANUEL, adjoint, et en l'absence du maire, le compte administratif est présenté au conseil municipal.

Le compte administratif retrace la gestion financière de la commune pour l'année 2018.

La section de fonctionnement enregistre 1 646 232,86 € de recettes, 1 318 324,52 € de dépenses et présente donc un excédent de 290 851,28 €.

La section d'investissement enregistre 616 742,81 € de recettes, 628 664,86 € de dépenses et présente un déficit de 11 922,05 €. L'excédent du « reste à réaliser » s'élève à 22 200,00 €.

Le résultat global de clôture s'élève à 301 129,23 €.

Le conseil municipal est appelé à manifester son accord pour l'adoption du compte administratif

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.1.2 Compte de gestion 2018

Considérant les concordances avec le compte administratif, le compte de gestion dressé par le receveur Municipal pour l'exercice 2018, n'appelle aucune réserve ni observation.

Le conseil municipal est appelé à manifester son accord pour l'adoption du compte de gestion

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3. Personnel :

1.3.1 création d'un poste de saisonnier

Prenant en compte le non remplacement de l'agent contractuel parti à la fin du mois de mars et le surcroît de travail lié au fleurissement et à la tonte pendant la période estivale, le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent contractuel pour la période du 15 avril au 15 octobre.

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 1 voix

2. Informations diverses :

- **L'Alpage du Nivolet** : le maire a engagé une négociation avec les propriétaires privés et l'alpagiste dans la perspective du renouvellement du bail qui arrive à échéance en 2020. Sur les conseils des divers partenaires (PNR des Bauges, Grand Chambéry, Chambre d'agriculture), il est envisagé la création d'une association foncière pastorale.
- **Les élections européennes 2019 auront lieu le 26 mai 2019 (un seul tour).**
Les 2 bureaux de votes de la commune seront ouverts de 8h à 18h. Le maire remercie les élus municipaux et les citoyens qui ont accepté de consacrer du temps pour la tenue des bureaux de votes.
- **L'appartement d'urgence** : il est occupé jusqu'à la fin du mois par une Sangeraine. Il est sollicité ensuite par le collectif de solidarité, pour l'accueil de migrants.
- **La cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu à 11h aux Monument aux Morts avec la participation de l'école de musique du canton.

1. Questions diverses :

- S. Dos Santos questionne l'assemblée sur le devenir des questions ou propositions formulées en séance de conseil municipal. Le maire répond que l'objet de ces questions ou propositions est saisi par le maire et le secrétaire général pour réflexions et suites éventuelles à proposer au conseil municipal.

- **Dates à retenir :**

- 11 mai visite à l'alpage du Nivolet
- 20 mai conseil municipal
- 31 mai et 1^{er} juin, Pont de l'Ascension, les bureaux de la mairie et l'agence postale, seront fermés

➤ Clôture de séance :

Par Monsieur le Maire à 21h30.

➤ Monsieur le Maire propose un **échange avec la salle** sur les différents points abordés en conseil municipal.

Pour le conseil municipal,
la secrétaire de séance
Jocelyne Carron